

Au-delà d'un nouveau décret

De la distance et du temps pour le travail social

Par Philippe VICARI
CFS asbl

À l'occasion de la concertation animée par le CFS asbl et Ensemble Pour 1060 asbl par rapport à la réforme du décret de 2004 relatif à la Cohésion sociale dans la Région de Bruxelles-Capitale, des acteurs associatifs de Saint-Gilles ont souhaité mener une réflexion de fond sur les évolutions du travail social en dehors de toute attente politique. Témoignage de la promptitude à la mobilisation dans le champ du social, cette initiative serait-elle plus particulièrement susceptible d'instiller quelque renouveau à la vie associative ?



Pour citer ce document :

VICARI Philippe, « Au-delà d'un nouveau décret. De la distance et du temps pour le travail social », CFS asbl, 2020

URL : http://ep.cfsasbl.be/IMG/pdf/au_dela_d_un_nouveau_decret.pdf

Avec le soutien de :



Au-delà d'un nouveau décret

De la distance et du temps pour le travail social

Par Philippe VICARI
CFS asbl

Dans la lignée du parcours de concertation ayant regroupé les opérateurs actifs en cohésion sociale à Saint-Gilles autour de la formulation d'un avis sur l'avant-projet de texte réformant le décret de 2004 relatif à la Cohésion sociale en Région de Bruxelles-Capitale en 2018¹, le Collectif Formation Société asbl (CFS) a accompagné avec Ensemble Pour 1060 asbl (EP1060) la rédaction d'une note à propos de l'avant-projet d'arrêté d'exécution du nouveau décret en 2019. À cette différence près qu'il ne s'est plus agi d'examiner minutieusement les transformations apportées : le temps imparti pour atteindre cet objectif avait déjà été dénoncé en première phase du dispositif pour sa brièveté, il se réduisait cette fois à une immédiateté n'offrant aucune possibilité sérieuse d'appréhension et ne permettant tout au plus que d'émettre quelques remarques succinctes. Si un petit groupe de travail s'est néanmoins formé au sein de la Commission de Concertation Communale de Cohésion sociale de Saint-Gilles et s'est plié à ce délicat exercice, l'insatisfaction était d'autant plus grande parmi les représentants des associations qui y siègent que l'impossibilité d'une maturation de l'analyse se doublait de l'incohérence d'un arrêté communiqué en deux parties, exigeant de considérer de façon distincte les dispositions d'application du décret et leur financement². Des conditions paradoxalement peu propices à la concertation.

La démarche du Ministre en charge de la Cohésion sociale avait beau avoir été louée dans le principe par les travailleurs s'impliquant sur le terrain, sa concrétisation laissait perplexe. Quel qu'ait été son aboutissement pour ce qui est de l'impact sur le texte adopté le 20 juin 2019 par le Collège de la Commission communautaire française³, le dépit découlant de son déroulement généra un regain de vigueur au sein de l'associatif saint-gillois. Bien décidés à habiter une véritable interlocution, ses protagonistes ont à la mi-mars pris le parti de sortir de l'agenda politique en vue de produire un mémorandum. Ce choix demeurant étroitement lié à l'échéance électorale du 26 mai, il a dès la fin avril été plutôt question d'éviter toute hâte. Mus par la volonté de prendre de la distance à l'égard des attentes des pouvoirs publics, ils ont préféré se donner du temps pour construire une pensée commune en tant qu'acteurs et de changement et non pas en tant qu'opérateurs subventionnés dans le but de pouvoir développer à terme un plaidoyer en adéquation avec leurs propres préoccupations.

Dans cette perspective, le CFS a été sollicité pour prolonger son accompagnement méthodologique par l'animation d'une réflexion de fond portant au départ sur la réforme mais qui s'est rapidement étendue aux évolutions du travail social. Rapporter les échanges soutenant cette réflexion collective est prématuré dans la mesure où elle se poursuit en 2020 et est appelée à être approfondie en 2021 et qu'en attendant d'aboutir à un texte final dont la forme doit encore être fixée, ils appartiennent au

1 Lire à propos de ce parcours « Vers un nouveau décret. Perspectives d'une réflexion collective », CFS asbl, 2018 sur http://ep.cfsasbl.be/IMG/pdf/vers_un_nouveau_decret_perspectives_d_une_reflexion_collective.pdf.

2 Les deux avis sont consultables respectivement sur http://ep.cfsasbl.be/IMG/pdf/avis_de_la_commission_de_concertation_communale_de_saint_gilles.pdf et http://ep.cfsasbl.be/IMG/pdf/avis_de_la_commission_de_concertation_communale_de_saint_gilles_volet_financier.pdf.

3 Voir sa publication au *Moniteur belge* du 18 juillet 2019 sur http://www.ejustice.just.fgov.be/mopdf/2019/07/18_2.pdf#Page224.

groupe. L'initiative en tant que telle par contre mérite quelque attention pour ce qu'elle se fait l'écho du devenir de la vie associative.

Construire une pensée commune

Sans entrer dans les détails d'une analyse de type praxéologique, la mise en œuvre du programme de travail proposé et animé par le CFS et EP1060 avec le concours non négligeable d'Hispano Belga asbl et du Centre régional d'Appui à la Cohésion sociale, éclaire pour bonne part la manière dont le cheminement réflexif a inévitablement conduit à emprunter la voie de l'histoire associative.

Au fil de quatre séances qui se sont déroulées à l'automne 2019, ce programme a progressivement mis en tension un idéal à concrétiser, une réalité dont continuer à relever les défis, un rapport au pouvoir qui fasse de ses contradictions un levier et enfin un pouvoir d'agir qu'il convient de réinvestir.

La première étape, celle de l'idéal, consistait pour les participants à se pencher individuellement, avant d'en faire le partage avec le groupe, sur les rêves qu'ils nourrissent à travers leur fonction de travailleur social, sur ce qui pourrait selon eux renforcer l'action de leur association, et sur les améliorations qu'ils estiment nécessaire pour leur secteur ou réseau. L'idée était à ce stade de les amener à pointer les attentes qu'ils n'arrivent plus à exprimer.

La deuxième étape, celle de la réalité, les amenait à circonscrire depuis leur expérience de travailleur social par le biais d'une activité « world café », et après sélection collégiale, des valeurs les guidant professionnellement : l'intérêt des bénéficiaires, l'émancipation individuelle et collective, l'égalité et l'équité ainsi que la liberté d'action. L'enjeu était là de dégager à propos de chacune d'entre elles un socle de représentations communes.

La troisième étape, celle du rapport au pouvoir, les invitait à confronter leur conception personnelle sur celui-ci dans un débat mouvant l'envisageant à l'aune de la domination. Soulevant en la matière certaines ambivalences qui peuvent traverser les associations, ils ont ensuite illustré sous forme de jeu de rôle trois nœuds situationnels : établir un rapport de force afin de renverser un rapport de

domination, exercer et subir le pouvoir, résister et ne pas accepter la résistance. La question était alors de mettre en évidence l'éventail d'attitudes survenant le cas échéant dans toute négociation.

La quatrième étape, celle du pouvoir d'agir, visait à leur permettre de cibler les potentielles pistes d'action du secteur ou réseau associatif au regard du nouveau décret. Un retour à la réforme laissant entrevoir les espaces à investir et les arguments dont s'emparer pour obtenir l'audience et entamer un dialogue avec les autorités compétentes. Le défi était en fin de compte de parvenir à définir les modalités de l'interlocution à instaurer.

Ce défi reste à relever. Le désir du groupe, lors d'un bilan de ses travaux réalisé début mars 2020, fut d'affiner davantage encore sa réflexion. Peut-être l'entreprise de distanciation aura-t-elle été trop favorablement vécue que pour se conclure de la sorte. Et sans doute que, transportée dans une temporalité autre, la priorité n'était désormais plus celle-là. La congruence du processus pourrait être facilement critiquée s'il n'était basé sur la co-construction. À chacune de ses étapes, il a en effet pris appui sur le contenu précédemment ressorti des échanges dont les contributeurs se voyaient incités à juger de la fidélité du compte rendu et à se prononcer sur la pertinence de l'approche que ce contenu suggérait pour la suite. La méthode adoptée pour l'élaboration d'une pensée commune comprenait certes un agencement, sa conception même comportait des ajustements. L'option prise par le groupe correspond bien à cette optique, elle atteste de son appropriation et affirme sa vitalité, sans bien sûr en nier les limites.

Le matériau accumulé dans une telle dynamique d'émergence et de mise en débat de sentiments, d'opinions et de faits attachés au travail social, pour abondant qu'il est, n'en confère pas moins à la réflexion collective un état rémanent d'ouvrage. D'emblée pourtant ce chantier avait fait ressortir une série d'axes généraux fournissant une solide assise argumentaire. Sauf qu'avec une récurrence et une amplification bientôt incontournables, se posa la problématique de l'identité associative du groupe qui le renverrait tout naturellement face à un questionnement historique.

À défaut d'une représentation instituée

Passé, présent et avenir de l'action sociale ont tôt fait d'être convoqués dans les travaux du groupe de réflexion. Affirmer une expérience de première ligne dont invoquer la justesse d'appréciation lors d'une interlocution a progressivement imposé à l'évidence de spécifier la posture depuis laquelle s'était construite la pensée de ce groupe. Or il était pour cela essentiel d'en préciser au préalable, mis à part une communauté d'intérêts, les fondements identitaires. Un détour par l'histoire de l'associatif bruxellois entre autres dont les contours traduisent la prégnance d'un héritage.

Dès son amorce, la réflexion collective est revenue sur l'origine des associations. Au gré des diverses séances a resurgi le souvenir de la création de bon nombre de projets se destinant à apporter des pistes de réponse aux besoins des populations les plus vulnérables auxquels la puissance publique ne satisfaisait pas. En confrontant l'engagement des bénévoles caractéristique des années 1970 et 1980 au professionnalisme des salariés typique des années 2000 et 2010, les discussions parfois ont évidemment succombé à l'opposition classique entre détermination et désenchantement servant à distinguer les deux époques. Interprétant dans sa dimension coopérative la charnière des années 1990 cependant, elles ont dépassé le plus souvent une vision passéiste pour se tourner vers l'horizon que les transformations qui ont peu à peu affecté le travail social augurent en termes d'autonomie ou à tout le moins de marge de manœuvre pour le futur. Bénéficiant au passage d'un panorama des politiques sociales menées en Belgique de la part du sociologue Mejed Hamzaoui lors d'une entrevue fin 2019⁴, et à la lumière des paradigmes qui les sous-tendent, elles ont cherché à prodiguer une compréhension plus rigoureuse de la configuration partenariale dans laquelle s'inscrirait l'interlocution souhaitée.

Revenir sur la raison d'être des associations sans idéalisation aucune pour au contraire lucidement

regarder leurs relations avec les pouvoirs publics ces dernières décennies poussait à reconnaître la relative ambiguïté de positionnement des unes et des autres dans ce partenariat perçu malgré tout comme primordial. Cela mena aussi au constat de l'inexistence d'une entité fédérant les associations actives en cohésion sociale à l'instar de ce qui existe pour le secteur des maisons de jeunes ou encore des centres de planning familial ; un défaut de structure capable de défendre leurs intérêts qui trouva une explication dans la multiplicité de leurs champs d'intervention. Pareille représentation, si elle aurait tout lieu d'être instituée selon le groupe de réflexion, devrait alors se baser sur des critères plus généraux que le seul dénominateur commun de la cohésion sociale en vue de coller au mieux aux contrastes du tissu associatif de Saint-Gilles. L'acuité d'une identité tout à la fois collective et plurielle porteuse de sens présageait dès lors une généalogie partagée de la militance associative sur le territoire communal.

Au-delà du contexte du nouveau décret, retracer les lignes de force des combats dont l'associatif est dépositaire, en repérer les survivances et se projeter dans leur perpétuation, en mobilisant des repères et référents rassembleurs accorderait-elle seulement une légitimité accrue et une crédibilité raffermie au plaidoyer du groupe ? Ce travail sur l'histoire s'avère plus d'actualité que jamais : s'il est pour l'heure laissé en suspens du fait de la pandémie et de ses retombées pour les personnes les plus précarisées auxquelles les travailleurs de terrain se vouent prioritairement, il conserve toute sa pertinence tellement cette crise ramasse une série de problèmes non réglés depuis des années. Nullement dans un esprit d'exaltation des luttes du passé ou d'exhortation à des luttes dans l'avenir donc, mais juste parce que cela paraît aller de soi, l'implication quotidienne dont ils font preuve en témoigne. L'important pour eux serait alors moins de réinvestir ou de réinventer le travail social que de s'extraire d'une logique gestionnaire occultant cette implication et méprisant l'expérience qui en résulte. Car après tout, l'histoire ne lirait-elle pas à partir de ce présent-là ?

4 Voir notamment sur ce point Pierre ARTOIS, Lætitia MÉLON et Mejed HAMZAOUÏ, « Les nouvelles modalités de l'action sociale concertée en Belgique », *Pensée Plurielle*, n° 36, 2014, pp. 67-76 sur <https://www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2014-2-page-67.htm?contenu=article>.